

au our et architecture n° 28 5° année - bimestriel

Administration et rédaction : 5 rue Bartholdi Boulogne Seine Molitor 61-80 C.C.P. Paris 1519-97

Le numéro : France 11 N.F. Etranger 12 N.F.

Abonnement : 1 an 6 numéros : France 57 N.F. Etranger 13,5 dollars

Abonnements-poste internationaux pour les pays sulvants : Allemagne occidentale, Autriche, Beigique, Danemark, Finlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse, Vatican.

ALBERTO BURRI, E. Villa	4
Des hommes, il y a dix mille ans, R. Ganzo	24
Etienne Martin, P. Guéguen	32
Raymond Veysset, P. Guéguen	34
Jean Villeri, P. Guéguen	36
Alexandre Istrati, P. Guéguen	38
Jeunes artistes italiens, E. Villa	40
Hans Richter, G. Habasque	42
LES EXPOSITIONS	
Les expositions à Paris, R. Boullier, D. Chevalier, H. Galy-Carles	44
Les galeries d'art	49
Les expositions en province	
Les expositions en province et à l'étranger, R. Deroudille, JA. França, S. Frigerio, A. Martini	53
Reliefs et fontaines de Penalba Karskaïa, D. Chevalier	59
XXX ^e Biennale de Venise. Le futurisme et la participation italienne, D. Chevalier	60
L'Espagne, V. Aguilera Cerni	62
ARCHITECTURE	
Hippodrome de Tor di Valle, Rome	64
Club de Tennis « Rot-Weiss », Berlin-Grunewald	70
Eglise au Lietzensee, Berlin-Charlottenburg	74
Eglise de la Trinité, Mannheim	76
Centre commercial,	70
à Marly-les-Grandes-Terres Pavillon d'exposition des	78
Pavillon d'exposition des produits forestiers, Portland, U.S.A.	82
Immeuble d'habitation à Paris	83
Habitation à Horsolm, près de Copenhague	84
Habitation à Côme, Italie	86
Habitation à Gockhausen, Zurich	90
LA XII ^e TRIENNALE DE MILAN, V. Vigano	92
Meubles et objets de série	10:
INFORMATIONS, BIBLIOGRAPHIE	10

COUVERTURE
Alberto Burri,
combustion plastique 1957

Numéro réalisé sous la direction d'André Bloc par Pierre Lacombe

Les opinions émises par les critiques d'art qui collaborent régulièrement ou incidemment à notre revue sont des opinions strictement personnelles qui ne coıncident pas toujours exactement avec l'esprit général de la direction. Ces opinions n'engagent donc que les signataires des textes.